

**Service émetteur :**

Direction de la Stratégie Régionale en Santé  
Direction Adjointe Qualité et Pilotage  
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 04/06/2024

La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Madame la Directrice  
EHPAD DU GRAND FOUGERAY  
29 Rue Saint-Roch  
35390 LE GRAND FOUGERAY

**Objet : Inspection de l'EHPAD du Grand Fougeray**

**P. J. : 2 tableaux**

**Lettre recommandée avec accusé de réception n° : 2C 160 574 5069 9**

Madame la Directrice,

Comme suite à mon courrier en date du 12 mars 2024 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous avez formulé des observations sur les prescriptions envisagées à l'issue de l'inspection de l'EHPAD du Grand Fougeray réalisée au mois de décembre 2023.

Je prends acte :

- des mesures que vous avez déjà prises pour remédier aux dysfonctionnements constatés par la mission concernant la prescription n° 3, relative aux délégations de signature de la directrice à la directrice adjointe,
- des éléments de preuve transmis dans le cadre de la prescription n° 9, relative au registre des entrées/sorties.

En conséquence, les décisions que j'envisageais de prendre ne se justifient plus.

Toutefois, je maintiens les prescriptions inscrites dans le tableau 1 ci-joint afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés et à améliorer la gouvernance de l'établissement.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite aussi à suivre les recommandations listées dans le tableau 2.

Je vous demande de retourner à la **Délégation Départementale ARS d'Ille-et-Vilaine, 3 place du Général Giraud - CS54257- 35042 Rennes Cedex**, les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courrent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé

Le Directeur adjoint Qualité et pilotage

Ludovic ALAUX

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : [ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr) ou par voie postale.

6 place des Colombes  
CS 14253  
35000 Rennes Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)

